Nations Unies

S/PV7747



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7747e séance

Mardi 26 juillet 2016, à 15 h 5

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Sambou
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (S/2016/565)

16-23533 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (S/2016/565)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/638, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/565, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2301 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 2301 (2016) renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Ce texte a été adopté à l'unanimité et nous nous félicitons que le Conseil de sécurité adresse ainsi un message d'union dans le soutien qu'il apporte à la MINUSCA et à la République centrafricaine.

L'enjeu de la négociation qui s'achève aujourd'hui était d'adapter le mandat de la MINUSCA aux nouvelles circonstances qui existent en République centrafricaine. La transition réussie, il faut maintenant réussir la stabilisation. C'est une tâche ambitieuse, qui devra être relevée en premier lieu par les nouvelles autorités de la République centrafricaine, démocratiquement élues. Les programmes à mener sont nombreux, afin de répondre aux racines du conflit dans le pays. Dans cette lourde tâche, les autorités centrafricaines peuvent et pourront compter sur l'appui de la MINUSCA, dont le mandat est large. Chacun l'a vu, nous avons essayé d'organiser ce mandat, pour plus de clarté, en grands ensembles, qui correspondent à autant de phases dans la mise en œuvre. Comme l'année dernière, nous encourageons le Secrétaire général à allouer les ressources à la MINUSCA en accord avec cette organisation du mandat.

La tâche est lourde, mais la MINUSCA, forte de près de 13 000 personnels en uniforme, avec une composante civile conséquente, a les moyens de la relever. Elle doit établir son autorité et sa crédibilité, notamment à l'égard des groupes armés ou de ceux qui essaieraient de faire dérailler le processus politique.

Nous renouvelons notre confiance et notre soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, pour ce faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République centrafricaine.

Mme Kpongo (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour les initiatives heureuses que vous avez prises pendant votre présidence, dont celle concernant le renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et vous exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple centrafricains. Je voudrais tout autant rendre hommage aux membres du Conseil de sécurité pour leur appui unanime à la résolution 2301 (2016) initiée par la France.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait décidé aujourd'hui de renouveler le mandat de la MINUSCA. La résolution est bien complète et reflète le

niveau d'ambition que nous avons pour cette mission des Nations Unies. Sa présence en République centrafricaine est essentielle pour la stabilité du pays et pour les civils. Toutes les dispositions du texte sont importantes mais je voudrais insister plus particulièrement sur certains points.

Premièrement, la protection des civils est le premier élément du mandat et cela n'est pas un hasard. Même si la situation n'est plus comparable à celle qu'elle était il y a quelques mois, la population civiles continue d'être menacée dans sa sécurité par les nombreux groupes armés criminels qui sévissent dans tout le pays. Dans ce contexte, il est essentiel et important, et même vital, que la MINUSCA soit active, et même proactive, dans sa mission de protection des civils. Elle doit anticiper les situations et intervenir sans délai, avec robustesse, lorsqu'il y a des menaces. Le Conseil s'en souviendra, le Président Touadera était venu spécialement au Conseil de sécurité le 10 juin pour participer au débat sur la protection des civils (voir S/PV.7711) et livrer ce message.

Deuxièmement, s'agissant de la neutralisation des groupes armés, nous nous félicitons que la résolution place l'objectif de réduction de la menace représentée par les groupes armés au centre du mandat, comme objectif stratégique. Pour parvenir à remplir cet objectif, il faudra mettre en œuvre une stratégie globale qui se fonde sur plusieurs moyens d'action. C'est aussi l'objectif principal du Président de la République mais il aura besoin d'une action déterminée et robuste de la MINUSCA pour cela. La réforme du secteur de la sécurité, la restauration de l'autorité de l'État sur le territoire, le programme de désarmement, la restauration de l'ordre public et de la justice sont des priorités absolues du Gouvernement, qui s'appuiera sur la MINUSCA.

Troisièmement enfin, les mesures temporaires d'urgence sont une innovation de la MINUSCA et nous nous félicitons qu'elles soient reconduites avec un langage renforcé car il est essentiel qu'elles soient davantage mises en œuvre. Le Président Touadera avait demandé leur renouvellement; c'est chose faite et nous attendons que ces mesures temporaires d'urgence soient mises en œuvre avec détermination.

Beaucoup a été accompli au cours des derniers mois. Il y a un an, le Forum de Bangui venait de conclure des semaines de consultations locales. À cette occasion, qui a rassemblé des centaines de Centrafricains de toutes les provinces, des engagements ont été pris. Le Forum a été suivi par l'organisation réussie des élections présidentielle et législatives, dans de très bonnes conditions. La phase de transition a été une réussite. Il nous faut maintenant réussir la phase de stabilisation. Il faut adapter le mandat de la MINUSCA aux nouvelles circonstances et aux exigences sur le terrain. Le Secrétaire général a proposé, dans son rapport spécial sur l'examen stratégique de la MINUSCA (S/2016/565), des orientations qui ont fourni une très bonne base et qui sont reflétées dans la présente résolution.

Dans son exposé du 8 juillet dernier (voir S/PV.7734), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix avait exhorté, à juste titre, la communauté internationale à ne pas répéter les erreurs du passé parce que, depuis les mutineries de 1996 qui ont conduit au déploiement de la première mission des Nations Unies en République centrafricaine, aucune analyse sérieuse de la situation post-conflit n'avait été faite. Il suffisait d'un peu d'accalmie pour que l'on se dise que tout allait bien. Et, de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, nous en sommes aujourd'hui à la MINUSCA. Si nous voulons éviter ces erreurs et ces rechutes, et si nous voulons que la MINUSCA soit la dernière mission des Nations Unies en République centrafricaine, il faudrait doter les nouvelles autorités de moyens à la hauteur des actions qu'elles veulent mener pour sortir le pays et le peuple de cet état de total dénuement, de psychose, de cette épée de Damoclès suspendue sur notre tête.

Que la mobilisation sans faille et l'extraordinaire solidarité qui ont accompagné la République centrafricaine durant les moments les plus sombres se manifestent encore lors de la tenue de la conférence des bailleurs et des donateurs, prévue en novembre prochain. La République centrafricaine est à un tournant de son histoire. Nous espérons, et devons, réussir l'immense tâche qui est la nôtre, et nous nous réjouissons de pouvoir toujours compter sur l'appui des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 15 h 20.